TABLE DES MATIÈRES

Remerciement IX

Préface XI

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1. LA GENÈSE DU BEI 3

1.1 L'avant BEI 4

1.2 La remise en question 7

1.2.1 L'affaire *Villanueva* 7

1.2.2 Le rapport du Protecteur du citoyen 8

1.3 La mise en place de la réforme 10

1.3.1 Le projet de loi nº 46 *Loi concernant les enquêtes policières indépendantes* 10

1.3.1.1 La réforme proposée par le ministre Dutil 10

1.3.1.2 La critique du Protecteur du citoyen . . 12

1.3.2 Le projet de loi nº 12 *Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes* . . 12

1.3.2.1 La réforme proposée par le ministre Bergeron 12

1.3.3 Le projet de *Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes* 14

1.4 L'aboutissement 17

CHAPITRE 2. LE MANDAT DU BEI 19

2.1 Son mandat principal – Les enquêtes indépendantes . 20

2.1.1 Les particularités des enquêtes indépendantes . 21

2.1.2 Les motifs d'ouverture d'une « enquête indépendante » 24

2.1.2.1 Motif 1 – Une personne décède 25

2.1.2.2 Motif 2 – Une personne subit une blessure grave 26

2.1.2.3 Motif 3 – Une personne est blessée par une arme à feu utilisée par un policier 30

2.1.3 Les événements non inclus 32

2.1.3.1 Les allégations d'agression sexuelle . . 32

2.1.3.2 Les actions des policiers hors de leurs fonctions 33

2.1.3.3 Les interventions policières entraînant le décès d'un policier. 33

2.1.4 L'obligation de dénonciation de l'événement . . . 33

2.2 Ses mandats accessoires 34

2.2.1 Les particularités des mandats accessoires . . . 34

2.2.2 Les motifs d'ouverture du premier mandat accessoire. 37

2.2.3 Les motifs d'ouverture du second mandat accessoire. 38

2.3 Les exclusions des mandats 39

CHAPITRE 3. LA COMPOSITION DU BEI 41

3.1 La composition interne du BEI. 42

3.1.1 La directrice du BEI 42

3.1.2 Le directeur adjoint du BEI 44

3.1.3 Les enquêteurs du BEI 44
3.1.3.1 La formation 47
3.1.4 Les membres de soutien 48
3.2 Les relations externes du BEI 48
CHAPITRE 4. LE FONCTIONNEMENT DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES DU BEI 51
4.1 La nature des enquêtes indépendantes 51
4.1.1 Les droits et devoirs des « policiers impliqués » et des « policiers témoins » 53
4.1.1.1 Obligation 1 – Se retirer de la scène de l'événement dès que possible 54
4.1.1.2 Obligation 2 – Rédiger de manière indépendante un compte rendu 55
4.1.1.3 Obligation 3 – Rencontrer les enquêteurs 60
4.1.2 Les droits et devoirs des policiers suspectés . . . 62
4.1.3 Les droits et devoirs des directeurs des corps de police impliqués. 64
4.1.3.1 Obligation 1 – Aviser le ministre et les affaires internes 65
4.1.3.2 Obligation 2 – Sécuriser et transférer la scène au BEI 66
4.1.3.3 Obligation 3 – Veiller à la protection de l'enquête du BEI 67
4.1.4 Les droits et devoirs du ministre de la Sécurité publique 68
4.1.5 Les droits et devoirs de la direction du BEI . . . 69
4.1.5.1 Obligation 1 – Les obligations administratives de l'organisation 69
4.1.5.2 Obligation 2 – Désigner l'enquêteur principal et les enquêteurs 70

4.1.5.3 Obligation 3 – Communiquer avec les autres organisations 71

4.1.5.4 Obligation 4 – Communiquer avec la population 72

4.1.6 Les droits et devoirs des enquêteurs du BEI . . . 72

4.1.6.1 Obligation 1 – Respecter l'ensemble des règles des pratiques policières . . . 72

4.1.6.2 Obligation 2 – Prendre en charge la scène de l'événement 73

4.1.6.3 Obligation 3 – Rencontrer les policiers présents lors de l'événement 74

4.1.6.4 Obligation 4 – Produire un rapport d'enquête 75

4.1.7 Les droits et devoirs des autres organisations . . 76

CONCLUSION 77

ANNEXES

Annexe 1 : Chapitre III.1 de la *Loi sur la police* 81

Annexe 2 : Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes 89

Annexe 3 : Règlement sur la procédure de sélection et sur la formation des enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes 95

Bibliographie 103

Table de législation 111

Table de jurisprudence 115

INTRODUCTION

Les enquêtes indépendantes du Bureau des enquêtes indépendantes du Québec ont maintenant un peu plus d'une année d'existence et la parution de ce livre permettra au lecteur de mieux comprendre son processus, mais aussi de rassurer les intervenants du milieu.

Notre objectif est de donner un éclairage sur cette nouvelle création, et aussi d'en faire la genèse et ainsi comprendre que le processus n'est finalement pas nouveau. Ce que l'on appelait à l'époque les politiques ministérielles sont ni plus ni moins que l'ancêtre des enquêtes indépendantes.

Le lecteur aura vite fait de constater que nous avons pris soin de bien circonscrire le processus en nous posant des questions sur les problématiques constatées et en laissant à l'ensemble des intervenants la possibilité de se positionner et de suggérer en temps opportun des pistes de solution en vue d'améliorer le cadre législatif qui régit ces enquêtes.

Le travail de recherche réalisé dans cet ouvrage ainsi que l'expérience acquise par les auteurs œuvrant sur le terrain permettront, nous le souhaitons, de jeter les pierres angulaires d'un processus de réflexion tout en renseignant les différents intervenants du milieu policier.

Tant les policiers de terrain que leurs gestionnaires auront avantage à prendre connaissance de cet outil et à l'utiliser en référence. Les juristes œuvrant dans ce domaine du droit pourront également parfaire leur formation.

Au chapitre 1, le lecteur fera un voyage dans le temps, les auteurs y faisant la genèse du BEI et expliquant ce qui a mené à la

création de ce dernier. Un rappel des événements marquants et des projets de loi permettra la mise en place de la toile de fond.

Aux chapitres 2 et 3, les auteurs décortiquent les mandats et la composition du BEI et ses particularités.

Et finalement au chapitre 4, le lecteur sera accompagné sur le terrain en voyant le fonctionnement détaillé des enquêtes indépendantes du BEI.

Nous souhaitons que vous y trouverez tout autant de plaisir à le lire que nous avons eu à le concevoir.

Bonne lecture.